Département de Loire Atlantique

Commune de Vallet

Conseil municipal

du 25 juin 2020

Compte rendu

Nombre de conseillers :	
en exercice :	29
présents	29
votants	29

PRESENTS
MARCHAIS Jérôme - POUPELIN Jean-Marie - LE POTTIER Sonia – LEGOUT Mathieu - CHARRIER Céline - PAILLARD Pascal - CASCARINO Sophie - COLAISSEAU Michaël – CHIRAT Josette - HECQ Sylvie - BOITEAU Jean -LARRAILLET Bertrand - De BERNON Françoise BEAUQUIN Thierry - VIDAL Marcel - VIAUD Gildas - BRICHON Béatrice - BERNIER Nelly – LENENEZE Tiphaine - DAVID Stéphane - BODIN Anthony - NAUD Julie -MARCHAND Delphine – LE CUNF Johann – CHAUVIN Angélina – GAULTHIER Manuel - GIRARDI Fabrice – FAVREAU Simon – BUZONIE Ludovic

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour du conseil municipal est le suivant

1. **Décisions budgétaires -** Budget Principal et Budgets Annexes - Comptes de Gestion 2019
2. **Décisions budgétaires -** Budget Principal et Budgets Annexes - Comptes Administratifs 2019
3. **Décisions budgétaires -** Budget Principal et Budgets Annexes - Affectations des résultats 2019
4. **Décisions budgétaires -** Bilan des acquisitions et cessions foncières pour 2019
5. **Fiscalité Locale -** Vote des taux d'imposition 2020
6. **Décisions budgétaires** - Budget Principal et Budgets Annexes – Budgets supplémentaires 2020
7. **Décisions budgétaires – Budget principal -** Compte-rendu des virements sur les crédits de dépenses imprévues
8. **Décisions budgétaires** – Redevance d'occupation du domaine public – Remises
9. **Le Champilambart** - Saison culturelle 2020/2021 – Mise à disposition de chapiteaux : tarifs
10. **Marché public** - Assurance risques statutaires du personnel – Attribution du marché public
11. **Marché public** – Exécution financière – Application des pénalités
12. **Délégation de service public** – IFAC – Tarifs 2020/2021
13. **Délégation de service public** – IFAC – Validation des règlements intérieurs des différents accueils mis en place par Vallet Animation Ifac
14. **Tarifs des services publics** – Restaurant Scolaire – Tarifs 2020/2021
15. **Règlement intérieur** – Restaurant Scolaire Municipal Paul Eluard – Validation du règlement intérieur
16. **Dispositif contractuel** – Projet Educatif de Territoire (PEDT) – Plan Mercredi 2020/2023
17. **Enseignement** – RASED - Financement
18. **Cession –** La Grande Masure – Consorts BOUMARD – Résultat de l'enquête publique
19. **Cession –** La Salmonière – M. et Mme KERGROAC'H – Résultat de l'enquête publique
20. **Cession -** La Petite Masure - M. et Mme MAINGUY Joseph - Mise à enquête publique
21. **Cession -** La Salmonière - SCI La Fleurancière (Sté Escalev) - Mise à enquête publique
22. **Acquisition -** Lotissement Le Clos du Gardonnet – Espaces communs – Résultat de l'enquête publique
23. **Environnement -** Projet d'aménagement de deux mares Bassin versant de la Goulaine
24. **Voirie -** lotissement du "Clos du Bois Brulé" – Dénomination de voie
25. **Voirie** - PLU - Classement sonore des voies bruyantes - Projet modificatif : Avis
26. **Dérogation au repos dominical** – Entreprise LACHETEAU – Avis du conseil municipal
27. **Jury d'Assises 2021** – Tirage au sort

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mai 2020.

DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire informe le conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision 15-06-2020 du 12 juin 2020

OBJET : Complexe sportif des Dorices –Salles A et B – commande de panneaux de baskets pour mise aux normes

AUTORISATION de conclure et de signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet l'acquisition de 4 panneaux de basket avec la Sté Profil Sports Océan pour un montant de 7 760.00 € HT.

AFFAIRES FINANCIERES

1 - Décisions budgétaires
Budget principal et budgets annexes
Comptes de gestion 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 28 voix "pour" et 1 abstention (M. BUZONIE L.) :

DE DECLARER que le compte de gestion dressé pour le budget principal "Ville" et ses budgets annexes Espace culturel et ZAC St Christophe et La Prestière, pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2 - Décisions budgétaires
Budget principal et budgets annexes
Comptes administratifs 2019

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Marie POUPELIN, 1er Adjoint,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé M. Jérôme MARCHAIS, Maire,

après s'être fait présenter le rapport sur l'activité de l'exercice considéré, par 27 voix "pour" et 1 abstention (M. BUZONIE L.) :

1° - lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, dont les résultats sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Excédent de fonctionnement	2 000 710,03 €
Excédent d'investissement	179 632,96 €

BUDGET ANNEXE ESPACE CULTUREL

Excédent d'exploitation	2 966,67 €
Déficit d'investissement	-1 128 733,24 €

ZAC ST CHRISTOPHE / PRESTIERE

Excédent de fonctionnement	0,15 €
Déficit d'investissement	- 212 239,28 €

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3 - Décisions budgétaires
Budgets principal et annexes
Affectation des résultats 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 28 voix "pour" et 1 abstention (L. BUZONIE) :

BUDGET PRINCIPAL

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement 2019 d'un montant de 2 000 710,03 € comme suit :

Art 002 Résultat de fonctionnement reporté 2 000 710,03 € (section de fonctionnement)

DE REPORTER le résultat de la section d'investissement 2019 d'un montant de 179 632,96 € (001)

BUDGET ANNEXE – ESPACE CULTUREL

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement 2019 d'un montant de 2 966,67 € comme suit :

Art 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 2 966,67 € (section d'investissement)

DE REPORTER le résultat de la section d'investissement 2019 d'un montant de -1 128 733,24 € (001)

BUDGET ANNEXE – ZAC ST CHRISTOPHE ET PRESTIERE

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement 2019 d'un montant de 0,15 € comme suit :

Art 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 0,15 € (section d'investissement)

DE REPORTER le résultat de la section d'investissement 2019 d'un montant de -212 239,28 € (001)

4 – Décisions budgétaires
Bilan des acquisitions et cessions foncières pour 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ADOPTER le rapport annuel sur les opérations immobilières réalisées par la commune en 2019, annexé à la présente délibération.

D'ANNEXER ce bilan au compte administratif 2019 de la commune de Vallet.

ETAT DES ACQUISITIONS 2019

(acte signé en 2018 mais écritures comptables en 2019)

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Superficie en m²	Origine de propriété	Montant
Terre	Route de Bonne Fontaine/ Bd Pierre Huet	AX n° 363	124 m²	M. et Mme ROULEAU	781 €

(actes signés en 2019)

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Superficie en m²	Origine de propriété	Montant
Terre	59 Les Chaboissières	BK n° 685 BK n° 686	28 m² 1 m²	M. et Mme HARDY Daniel	290 €
Ensemble immobilier Parking + grands terrains	9 rue des Tonneliers ZI des Dorices	AS n° 345 AS n° 348	2 440 m² 9 822 m²	ACTI	530 000 €
Terre	Rue des Rois	AY n° 1509	2 139 m²	SCI CHÂTEAU DES ROIS	32 085 €
Terre	Rue des Rois Rue des Rois	AY n° 1727 AY n° 1738	972 m² 330 m²	M. et Mme VERMEERSCH Alain	13 020 €

ETAT DES VENTES 2019

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Superficie en m2	Origine de propriété	Montant	Acquéreur
Terre	La Nouillère	ZK n° 123	1 649 m²	Commune de VALLET	49 470 €	M. MOUCHE/Mme
Terre	La Haute Bourdelière	XA n° 76	71 m²	Commune de VALLET	3 195 €	M. JOLLY Jérémy 20 La Bourdelière-VALLET 44330
Terre	La Baronnière	XP n° 130	56 m²	Commune de VALLET	3 360 €	Mme PERRON Claire La Baronnière - VALLET 44330
Terre	Les Laures	HN n° 325	38 m²	Commune de VALLET	2 280 €	M. et Mme CAILLAUD Pierre-Yves 510 Les Laures-VALLET 44330
Excédent communal	La Pommeraie	AE n° 498	400 m²	Commune de VALLET	40 000 €	M. et Mme SALMON Alain 235 La Pommeraie-VALLET 44330
Terre	La Salmonière	WN n° 172	104 m²	Commune de VALLET	6 240 €	M. LECHAT Alexis 19 Champ Cartier - VALLET 44330
Mare et fossé	Les Loges	ZE n° 4 ZE n° 103	30 m² 128 m²	Commune de VALLET	158 €	M. et Mme GABORIT Paul 24 rue Emile Bouanchaud MOUZILLON 44330

ETAT DES ECHANGES 2019

(acte signé en 2018 mais écritures comptables en 2019)

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Superficie en m² acquise par la Commune	Superficie en m² cédée par la Commune	Origine de propriété de l'immeuble échangé	Conditions
Une parcelle CONTRE	Place Charles de Gaulle (Rue St Christophe)	AY n° 1323	46 m²		LAURE Philippe	Echange sans soulte
Deux parcelles	Rue St Christophe Le Bourg	AY n° 1272 AY n° 469		8 m² 19 m²	Commune de VALLET	
Terre Terre Terre CONTRE	Bd d'Espagne	ZS n° 644 ZS n° 647 ZS n° 648	5 m² 2 m² 2 m² 9 m²		SCI DES FORGES	Sans soulte
Terre Terre	Bd d'Espagne Route de Clisson	ZS n° 641 ZS n° 649		1 m² 2 m² 3 m²	Commune de VALLET	

(actes signés en 2019)

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Superficie en m² acquise par la Commune	Superficie en m² cédée par la Commune	Origine de propriété de l'immeuble échangé	Conditions
Terre CONTRE	Les Roseaux	A n° 1 287 A n° 1297	107 m² 66 m² **173 m²**		SCI DES BOIS représentés par M. Loïc PAPIN	Valeur échangée : 2 595€
Ancien chemin communal Terre	Les Roseaux Les Roseaux	A n° 1302 A n° 1286		666 m² 20 m² **686 m²**	Commune de VALLET	valeur échangée : 10 290€ ↓ Echange avec soulte de 7 695€ à la charge de la SCI DES BOIS
Terre CONTRE	Le Châtelier	XE n° 109	660 m²		LEBAS Patrick	Echange avec soulte
Chemin communal	Le Châtelier	XE n° 107		590 m²		

5 - Décisions budgétaires
Fiscalité locale
Vote des taux 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 28 voix "pour" et 1 abstention (M. GAULTHIER M.) :

DE FIXER le taux des taxes ménages pour l'année 2020 (taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) comme suit :

• Taxe sur le foncier bâti : 18.22 %
• Taxe sur le foncier non bâti : 46.27 %

6 - Décisions budgétaires
Budget principal et budgets annexes "Espace Culturel" et « ZAC St-Christophe »
Budgets supplémentaires 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 28 voix "pour" et 1 abstention (M. BUZONIE L.) :

D'APPROUVER le budget supplémentaire de l'exercice 2020 pour le budget principal par chapitre en section de fonctionnement et par opération en investissement, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BS 2020
6042 - Achats de prestations de services	-12 000,00 €
60612 - Energie - Electricité	-10 000,00 €
60622 - Carburants	-2 500,00 €
60623 - Alimentation	-1 000,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	2 500,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	22 000,00 €
6067 - Fournitures scolaires	200,00 €
6135 - Locations mobilières	-5 400,00 €
617 - Etudes et recherches	-7 000,00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	**-13 200,00 €**
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels	2 400,00 €
6521 - Déficit des budgets annexes à caractère administratif	1 162 008,00 €
65548 - Autres contributions	7 000,00 €
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	-15 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	**1 156 408,00 €**
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	3 700,00 €
6616 - Intérêts bancaires et sur opérations de financement	900,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	**4 600,00 €**
6718 - Autres charges exceptionnelles gestion	22 075,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	**22 075,00 €**
022 - Dépenses imprévues	593 133,03 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	**593 133,03 €**
TOTAL dépenses de fonctionnement	**1 763 016,03 €**

RECETTES	BS 2020
704 - Travaux	8 000,00 €
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	-13 950,00 €
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	-40 000,00 €
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	**-45 950,00 €**
7411 - Dotation forfaitaire	-14 577,00 €
74121 - Dotation de solidarité rurale	-97 627,00 €
74127 - Dotation nationale de péréquation	-98 440,00 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	**-210 644,00 €**
757 - Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	20 000,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	**20 000,00 €**
002 - Résultats	2 000 710,03 €
Chapitre 002 - Résultats	**2 000 710,03 €**
722 - Immobilisations corporelles	-1 100,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	**-1 100,00 €**
TOTAL recettes de fonctionnement	**1 763 016,03 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES	BS 2020
2051 - Logiciel	6 114,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	1 500,00 €
0003 - HOTEL DE VILLE	**12 614,00 €**
2182 - Matériel de transport	27 100,00 €
0004 - ATELIERS MUNICIPAUX	**27 100,00 €**
2188 - Autres immobilisations corporelles	600,00 €
0023 - INFORMATION, COMMUNICATION, FETES et CEREMONIES	**600,00 €**
2184 - Mobilier	500,00 €
0011 - ECOLE MATERNELLE	**500,00 €**
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 800,00 €
0012 - ECOLE ELEMENTAIRE	**3 800,00 €**
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	4 500,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	1 100,00 €
0024 - JEUNESSE	**5 600,00 €**
2111 - Terrains nus	-4 700,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	4 700,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	-30 000,00 €
0062 - VOIRIE AGGLOMERATION	**-30 000,00 €**
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	-5 000,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	5 000,00 €
0063 - VOIRIE RURALE	**0,00 €**
1641 - Emprunts en euros	14 700,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	**14 700,00 €**
2041511 - GFP rat : Bien mobilier, matériel	37 550,00 €
204182 - Bâtiments et installations	30 000,00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	**67 550,00 €**
458101 - Opérations sous mandat	3 451,00 €
Chapitre 45x – Opérations pour compte de tiers	**3 451,00 €**
020 - Dépenses imprévues	-5 000,00 €
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	**-5 000,00 €**
2313 – Constructions	-1 100,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section	**-1 100,00 €**
Reports 2019	**552 900,00 €**
TOTAL dépenses d'investissement	**652 715,00 €**
RECETTES	**BS 2020**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	179 632,96 €
Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	**179 632,96 €**
024 - Produits des cessions d'immobilisations	159 500,00 €
Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations	**159 500,00 €**
10222 - FCTVA	-105 251,00 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	**-105 251,00 €**
1321 - Subv. non transf. Etat, établ. Nationaux	70 000,00 €
1327 - Budget communautaire et fonds structurels	23 820,00 €
1341 - DETR	60 000,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	**153 820,00 €**
1641 - Emprunts en euros	-198 421,96 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	**-198 421,96 €**
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	3 451,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	**3 451,00 €**
458201 - Opérations sous mandat - Recettes	3 451,00 €
Chapitre 45x - Opérations pour compte de tiers	**3 451,00 €**
Reports 2019	**456 533,00 €**
TOTAL recettes de fonctionnement	**652 715,00 €**

D'APPROUVER le budget supplémentaire de l'exercice 2020 pour le budget annexe Espace culturel par chapitre, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BS 2020
6041 - Achats de spectacles	-37 441,00 €
6043 - Achats de spectacles Festival Jeunes Pub	-24 868,00 €
60612 - Gaz	-4 000,00 €
60642 - Fournitures pour la billetterie	-1 000,00 €
6066 - Carburants	5 400,00 €
60681 - Achats de boissons	-987,00 €
6135 - Locations mobilières	34 355,00 €
61521 - Bâtiments publics	9 000,00 €
6156 - Maintenance	-3 283,00 €
62381 - Frais de publicité	-1 550,00 €
62382 - Diverses animations et ateliers	704,00 €
6248 - Transports Divers	-9 500,00 €
6251 - Voyages et déplacements	-2 648,00 €
6256 - Missions	-1 238,00 €
6257 - Réceptions	-10 783,00 €
6288 - Autres	18 700,00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	**-29 139,00 €**
6218 - Autres personnels extérieurs	-835,00 €
641111 - Rémunérations intermittents spectacles	5 779,00 €
641112 - Rémunération intermittents extérieurs	-785,00 €
648 - Autres charges de personnel	6 242,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	**10 401,00 €**
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	-4 229,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	**-4 229,00 €**
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	6 800,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	**6 800,00 €**
023 – Virement à la section d'investissement	1 125 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	**1 125 000,00 €**
TOTAL dépenses de fonctionnement	**1 108 833,00 €**

RECETTES	BS 2020
7061 - Recettes de la billetterie	9 939,00 €
7062 - Recettes de la billetterie enfants	-15 365,00 €
70832 - Locations de salles	-17 149,00 €
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	**-22 575,00 €**
747 - Subventions des collectivités territor.	-23 500,00 €
7482 - Subventions de la Région	2 400,00 €
7483 - Subventions du Département	1 500,00 €
7488 - Autres subventions	-11 000,00 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	**-30 600,00 €**
774 - Subventions exceptionnelles	1 162 008,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	**1 162 008,00 €**
TOTAL recettes de fonctionnement	**1 108 833,00 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES	BS 2020
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 128 733,24 €
Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	**1 128 733,24 €**
020 – Dépenses imprévues	211 384,00 €
020 – Dépenses imprévues	**211 384,00 €**
2184 - Mobilier	12 000,00 €
2188 – Autres matériels	16 200,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	**28 200,00 €**
2313 – Travaux bâtiments	85 293,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	**85 293,00 €**
1641 - Emprunts en euros	43 400,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	**43 400,00 €**
Reports 2019	**1 780,00 €**
TOTAL dépenses d'investissement	**1 498 790,24 €**
RECETTES	**BS 2020**
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 125 000,00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	**1 125 000,00 €**
1068 – Autres réserves	2 966,67 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds et réserves	**2 966,67 €**
1641 - Emprunts en euros	-65 500,43 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	**-65 500,43 €**
Reports 2019	**436 324,00 €**
TOTAL recettes d'investissement	**1 498 790,24 €**

D'APPROUVER le budget supplémentaire de l'exercice 2020 pour le budget annexe ZAC St Christophe et La Prestière par chapitre, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BS 2020
6015 - Terrains à aménager	142 000,00 €
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	50 000,00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	**192 000,00 €**
TOTAL dépenses de fonctionnement	**192 000,00 €**
RECETTES	**BS 2020**
7133 – Variation en-cours de production	192 000,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	**192 000,00 €**
TOTAL recettes de fonctionnement	**192 000,00 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES	BS 2020
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	212 240,00 €
Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	**212 240,00 €**
3351 – En-cours de production terrains	142 000,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	**142 000,00 €**
TOTAL dépenses de fonctionnement	**354 240,00 €**
RECETTES	**BS 2020**
1068 – Autres réserves	1,00 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds et réserves	**1,00 €**
1641 - Emprunts en euros	354 239,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	**354 239,00 €**
TOTAL dépenses de fonctionnement	**354 240,00 €**

7 - Décisions budgétaires
Budget principal
Compte-rendu des virements sur les crédits de dépenses imprévues

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 28 voix "pour" et 1 abstention (M. BUZONIE L.) :

DE PRENDRE ACTE de l'utilisation du compte de dépenses imprévues suivante :

Dépenses réelles d'investissement – Chapitre 020 – Article 020 – Dépenses imprévues : - 5 000 €
Dépenses réelles d'investissement – Opération 0003 - Chapitre 21 – Article 2183 – Matériel informatique : +5 000 €

8 – Décisions budgétaires
Redevance d'occupation du domaine public
Remises

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE REDUIRE de 50% la redevance d'occupation du domaine public pour tous les commerces dont la surface de vente est inférieure à 400 m² mais de la conserver pour les autres dès lors qu'ils ont pu maintenir leur activité.

DE FIXER à l'euro symbolique le montant de la redevance pour les commerces installant un chevalet sur le domaine public,

D'EXONERER du second trimestre les droits de place pour les commerçants abonnés non alimentaires non sédentaires et de calculer le montant des droits de place du second trimestre au prorata temporis pour les abonnés alimentaires,

CULTURE

9 – Le Champilambart
Saison culturelle 2020/2021
Mise à disposition de chapiteaux : Tarifs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE FIXER les tarifs de location du chapiteau, selon le tableau suivant :

TARIFS MISE A DISPOSITION DE CHAPITEAUX - SITE DU CHAMPILAMBART				
Du 1er Octobre 2020 au 12 décembre 2020	Utilisateurs Valletais		Utilisateurs extérieurs à Vallet	
	HT	TTC	HT	TTC
Petit Chapiteau, espace extérieur, toilettes champi - équivalent salle Rabelais	272,50 €	**327,00 €**	340,83 €	**409,00 €**
Tout le site - équivalent au forfait accueil/bar/du Bellay/Ronsard	886,67 €	**1 064,00 €**	1 108,33 €	**1 330,00 €**

DE PRECISER QUE :

- l'exploitation du chapiteau (et notamment les jauges proposées) pourra être réétudiée si toutefois des mesures gouvernementales ou préfectorales visaient à limiter, voire à annuler les rassemblements de personnes en lien avec la présence du coronavirus sur notre territoire,
- le coût réel journalier du chapiteau d'accueil est de 103 € et des deux chapiteaux est de 493 € (incluant la location du chapiteau, de containers, les fluides et la télésurveillance, le montage et le démontage),
- le tarif des locations d'équipements son et lumières ainsi que les prestations techniques des régisseurs sont identiques à ceux proposés au Champilambart pour l'année 2020,
- les associations valletaises pourront prétendre à une subvention pour l'utilisation de ces chapiteaux selon les règles en vigueur pour la location du Champilambart,
- à ce jour, 3 associations valletaises (Westill, Muscadeath et D'rôle de jeu) et une entreprise extérieure se sont montrées intéressées,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'application nécessaire.

MARCHE PUBLIC

10 - Appel d'offres
Assurance risques statutaires du personnel
Attribution du marché public

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l 'unanimité :

D'ATTRIBUER le marché public d'assurance des risques statutaires au groupement cabinet GRAS SAVOYE OUEST / Compagnie CNP ASSURANCES ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché avec le cabinet GRAS SAVOYE OUEST, mandataire du groupement, pour un taux global de 3,73% soit une prime prévisionnelle annuelle de 56 793,76 € HT et tout document y afférent.

11 - Marchés publics
Exécution financière
Application des pénalités

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

D'EXONERER les entreprises titulaires d'un marché public des pénalités prévues au contrat pour dépassement des délais contractuels dans les cas précis suivants :

- Impossibilité d'exécuter le marché public en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19,
- Fermeture de l'entreprise titulaire du marché pour congés d'été.

12 – Délégation de Service Public
IFAC
Tarifs 2020/2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ADOPTER les nouvelles grilles tarifaires (reconduites à l'identique à celles de 2019/2020) applicables au 1er septembre 2020 jointes à la présente délibération, pour la délégation de service public précitée de gestion des activités socio-éducatives à destination des enfants usagers de l'ensemble des accueils de VALLET Animation Ifac.

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

TARIFS 2020 - 2021 ACCUEIL PERISCOLAIRE

QF	Tarif à la 1/2 heure Valletais	Tarif à la 1/2 heure Hors Valletais
inférieur à 400	0,33 €	0,43 €
de 400 à 699	0,54 €	0,70 €
de 700 à 899	1,06 €	1,38 €
de 900 à 1099	1,52 €	1,97 €
de 1100 à 1199	1,62 €	2,10 €
de 1200 à 1399	1,72 €	2,23 €
de 1400 à 1699	1,82 €	2,36 €
de 1700 à 1999	1,87 €	2,43 €
plus de 2000	1,97 €	2,56 €

TARIFS 2020 - 2021 ANIMATION JEUNESSE

Valletais et Hors Valletais

QF	Activité sur site (atelier, soirée,...)	Sortie tarif 1 (sortie sans prestataire)	Sortie tarif 2 (avec prestataire <10€)	Sortie tarif 3 (avec prestataire 10-20€)	Sortie tarif 4 (avec prestataire 20-30€)	Sortie tarif 5 (avec prestataire 30-40€)
inférieur à 400	0,46 €	1,16 €	2,32 €	4,65 €	6,97 €	11,62 €
de 400 à 699	0,70 €	1,75 €	3,48 €	6,97 €	10,45 €	17,42 €
de 700 à 899	0,93 €	2,32 €	4,65 €	9,29 €	13,94 €	23,23 €
de 900 à 1099	1,16 €	2,91 €	5,81 €	11,62 €	17,42 €	29,04 €
de 1100 à 1199	1,39 €	3,48 €	6,97 €	13,94 €	20,91 €	34,85 €
de 1200 à 1399	1,63 €	4,07 €	8,13 €	16,26 €	24,39 €	40,65 €
de 1400 à 1699	1,86 €	4,65 €	9,29 €	18,58 €	27,88 €	46,46 €
de 1700 à 1999	2,09 €	5,23 €	10,45 €	20,91 €	31,36 €	52,27 €
plus de 2000	2,32 €	5,81 €	11,62 €	23,23 €	34,85 €	58,08 €

Adhésion : 10,00 € Repas (mercredi et vendredi PS) : 3,50 € Tournée minibus :1,00€

TARIFS 2020 - 2021 ACCUEIL PERISCOLAIRE MERCREDIS

Pour les Valletais

QF	Journée complète 7h30-18h45	1/2 Journée sans repas 7h30-11h45 ou 13h00-18h45	1/2 Journée avec repas 7h30-13h00 ou 11h45-18h45
inférieur à 400	7,29 €	3,85 €	5,83 €
de 400 à 699	8,94 €	4,77 €	7,30 €
de 700 à 899	13,82 €	7,23 €	10,16 €
de 900 à 1099	19,21 €	9,95 €	11,99 €
de 1100 à 1199	20,88 €	10,78 €	14,41 €
de 1200 à 1399	21,74 €	11,46 €	15,22 €
de 1400 à 1699	22,53 €	11,81 €	15,85 €
de 1700 à 1999	23,25 €	12,30 €	16,80 €
plus de 2000	25,00 €	13,18 €	17,88 €

Hors Valletais + 30%

QF	Journée complète 7h30-18h45	1/2 Journée sans repas 7h30-11h45 ou 13h00-18h45	1/2 Journée avec repas 7h30-13h00 ou 11h45-18h45
inférieur à 400	9,48 €	5,00 €	7,58 €
de 400 à 699	11,63 €	6,21 €	9,49 €
de 700 à 899	17,96 €	9,40 €	13,21 €
de 900 à 1099	24,97 €	12,93 €	15,58 €
de 1100 à 1199	27,14 €	14,02 €	18,73 €
de 1200 à 1399	28,27 €	14,90 €	19,78 €
de 1400 à 1699	29,29 €	15,35 €	20,61 €
de 1700 à 1999	30,22 €	15,99 €	21,85 €
plus de 2000	32,50 €	17,13 €	23,25 €

TARIFS 2020 - 2021 ALSH VACANCES

Pour les Valletais

QF	Journée complète 8h00-18h30	1/2 Journée sans repas 8h00-11h45 ou 13h00-18h30	1/2 Journée avec repas 8h00-13h00 ou 11h45-18h30
inférieur à 400	7,86 €	3,96 €	6,29 €
de 400 à 699	9,22 €	4,59 €	7,34 €
de 700 à 899	13,37 €	6,77 €	10,73 €
de 900 à 1099	18,39 €	9,22 €	14,70 €
de 1100 à 1199	20,19 €	9,99 €	15,78 €
de 1200 à 1399	20,77 €	10,53 €	16,62 €
de 1400 à 1699	21,39 €	10,72 €	16,97 €
de 1700 à 1999	22,15 €	11,04 €	17,63 €
plus de 2000	23,96 €	11,86 €	19,14 €

Hors Valletais (sauf 2 semaines début août) + 30%

QF	Journée complète 8h00-18h30	1/2 Journée sans repas 8h00-11h45 ou 13h00-18h30	1/2 Journée avec repas 8h00-13h00 ou 11h45-18h30
inférieur à 400	10,22 €	5,15 €	8,18 €
de 400 à 699	11,99 €	5,96 €	9,55 €
de 700 à 899	17,38 €	8,80 €	13,94 €
de 900 à 1099	23,91 €	11,99 €	19,10 €
de 1100 à 1199	26,25 €	12,99 €	20,51 €
de 1200 à 1399	27,00 €	13,69 €	21,61 €
de 1400 à 1699	27,81 €	13,93 €	22,06 €
de 1700 à 1999	28,79 €	14,35 €	22,92 €
plus de 2000	31,14 €	15,41 €	24,88 €

13 - Délégation de Service Public

IFAC

Validation des règlements intérieurs des différents accueils mis en place par Vallet Animation Ifac

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER les modifications des règlements intérieurs du pôle enfance et du multi accueil, joints en annexe, telles que présentées ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée, à signer tous les actes et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14 - Tarifs des services publics
Restaurant scolaire
Tarifs 2020/2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 28 voix "pour" et 1 abstention (M. FAVREAU S.) :

DE RECONDUIRE les tarifs du restaurant scolaire 2020/2021 à l'identique que pour l'année scolaire 2019/2020,

DE DIRE que la tarification restera applicable uniquement si la mise en place de l'incitation financière en direction des communes rurales les plus fragiles, instituée par l'Etat, reste en vigueur et si la commune de VALLET correspond bien aux critères permettant de bénéficier de cette aide financière de l'Etat. La suppression de l'aide conduira à l'application des tarifs d'origine (à savoir les tarifs 2018/2019) pour les 5 premières tranches.

D'APPLIQUER les tarifs suivants pour le restaurant scolaire municipal à compter du 1er septembre 2020 :

Tarifs 2020/2021 pour les élèves de maternelle et de primaire déjeunant au restaurant scolaire	
TRANCHES	**Tarifs**
0 à 399.99	1,00 €
400 à 699.99	2.00 €
700 à 899.99	2,90 €
900 à 1099.99	3.60 €
1100 à 1199.99	3.80 €
1200 à 1399.99	4.17 €
1400 à 1699.99	4,27 €
1700 à 1999.99	4.48 €
Supérieur à 2000	4.58 €

TARIFICATION SPECIFIQUE	
Type de repas	**Tarif 2020/2021**
Adultes	6,00 €
Occasionnels	4.63 €
Enfants en protocole d'accès individualisé apportant leurs repas	Moitié du tarif du quotient familial

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée, à prendre toute mesure d'application nécessaire.

15 - Règlement intérieur
Restaurant scolaire municipal Paul Eluard
Validation du règlement intérieur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER le règlement intérieur du restaurant scolaire municipal du groupe scolaire Paul Eluard, joint à la présente délibération, avec les modifications mentionnées ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

16 - Dispositif contractuel
Projet Educatif de Territoire (PEDT)
Plan Mercredi
2020/2023
Validation du renouvellement du projet pour conventionnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE VALIDER le Projet Educatif de Territoire et le Plan Mercredi qui seront en vigueur de août 2020 à août 2023,

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée, à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

17 - Enseignement
RASED
Financement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE RECONDUIRE la participation par élève à 1,50 € pour l'année scolaire 2020/2021 (soit un total de 2 688 €),

DE DEMANDER le remboursement à chaque commune sur la base des effectifs scolaires inscrits dans leur école publique,

D'INSCRIRE les crédits au budget principal 2020,

DE DIRE que les crédits non utilisés seront reportés l'année suivante.

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

18 – Cession
La Grande Masure
Consorts BOUMARD – Résultat de l'enquête publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE VENDRE aux consorts BOUMARD représentés par M. BOUMARD Roger, domicilié La Grande Masure à VALLET :

- une parcelle communale cadastrée section OB n° 283 pour 318 m²
- et une partie d'excédents communaux situés sur la VC n° 44 pour environ 125 m² l'un et 330m² l'autre (entre la parcelle OB158 et la parcelle OB283) ;

soit une superficie totale d'environ 773 m²* non affectée à un usage commun et jouxtant leur propriété cadastrée section OB n°152, 153, 154, 160 et 162 (*la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage).

DE FIXER le prix à 1€ le m² frais en sus,

DE DIRE que les frais, droits et honoraires - y compris les frais de géomètre- tant des présentes que de l'acte authentique seront à la charge des consorts BOUMARD,

D'AUTORISER le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19 – Cession
La Salmonière
M. et Mme KERGROAC'H Alain – Résultat de l'enquête publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE VENDRE à M. et Mme KERGROAC'H Alain, domiciliés 31 La Salmonière à VALLET, des parcelles communales situées dans ce même village et cadastrées :

- section WN n° 45 (parcelle entière) d'une superficie de 169 m²
- section WM n° 19 (pour partie) d'une superficie d'environ 760 m²*

soit une superficie totale d'environ 929 m²* non affectée à un usage commun et jouxtant leur propriété cadastrée section XN n° 44 et 46 (*la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage)

DE FIXER le prix à 1€ le m² frais en sus,

DE DIRE que les frais, droits et honoraires – notaire et géomètre -, tant des présentes, que de l'acte authentique seront pour 50 % à la charge de la Ville de VALLET et 50 % à la charge de M. et Mme KERGROAC'H,

D'AUTORISER le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

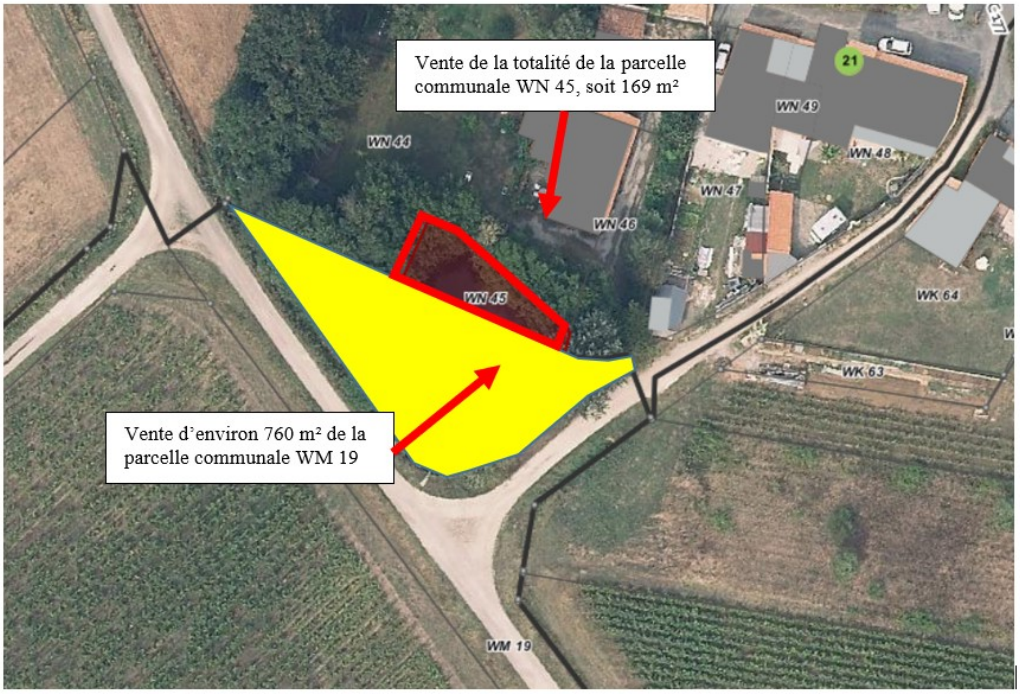

20 – Cession
La Petite Masure
M. et Mme Joseph et Noëlla MAINGUY – Mise à enquête publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DONNER un avis favorable au principe de vendre M. et Mme Joseph et Noëlla MAINGUY, domiciliés 219 La Bodinière au LANDREAU (44430), propriétaires de la parcelle cadastrée section B n°14 au village La Petite Masure à VALLET, une partie du domaine public non affecté à un usage commun, jouxtant leur propriété : excédent communal de la VC N°48 d'une superficie d'environ 45m², zone PLU Ah2 (la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage).

DE FIXER le prix à 60 € le mètre carré, frais en sus, y compris les frais de géomètre et de notaire à la charge de M. et Mme Joseph et Noëlla MAINGUY,

DE DIRE :
- qu'une consultation publique de 15 jours aura lieu en mairie, afin de recueillir l'avis de la population, sur ces opérations,
- que l'avis sera publié sur le panneau d'affichage de l'Hôtel de ville et par les moyens habituels de publication municipale,
- qu'à l'issue de la consultation, le conseil municipal sera sollicité afin qu'il décide ou non du déclassement de la voirie et de la vente d'une partie du domaine communal.

D'AUTORISER le Maire à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

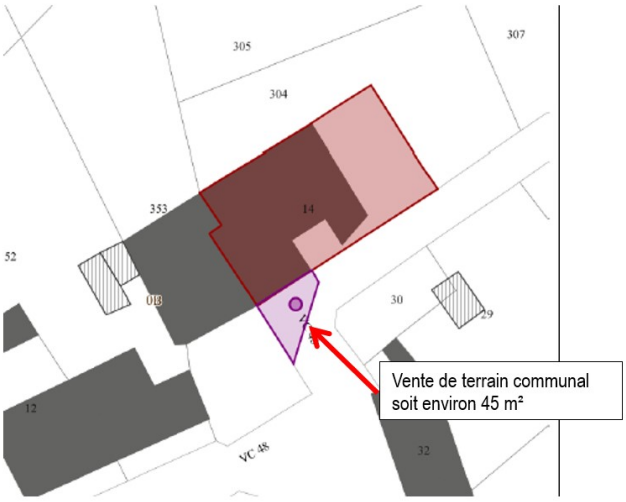

21 – Cession
La Salmonière
SCI LA FLEURANCIERE (sté Escalev) - Mise à enquête publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DONNER un avis favorable au principe d'échanger avec la SCI La FLEURANCIERE, représentée par M. HERNANDEZ, dont le siège social se situe 2 la Fleurancière à 44190 MONNIERES, les terrains comme suit :

- la ville de VALLET cède à la SCI La Fleurancière une partie du domaine public, dépendances de la voie communale n°175, d'une superficie de 180m² environ, zone A du PLU
- la ville de VALLET reçoit de la SCI La Fleurancière une partie de la parcelle cadastrée section WN n°58 longeant la voie communale n°177, d'une superficie de 92m² environ, zone Ah2 du PLU. (la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage).

DE VALIDER le principe d'échange sans soulte avec partage des frais, droits et honoraires – notaire et géomètre -, tant des présentes, que de l'acte authentique pour 50 % à la charge de la Ville de VALLET et 50 % à la charge de la SCI La FLEURANCIERE, représentée par M. HERNANDEZ, domiciliée 2 la Fleurancière à 44190 MONNIERES.,

DE DIRE :

- qu'une consultation publique de 15 jours aura lieu en Mairie, afin de recueillir l'avis de la population, sur ces opérations,
- que l'avis sera publié sur le panneau d'affichage de l'Hôtel de Ville et par les moyens habituels de publication municipale,
- qu'à l'issue de la consultation, le conseil municipal sera sollicité afin qu'il décide ou non du déclassement de la voirie et de la vente d'une partie du domaine communal.

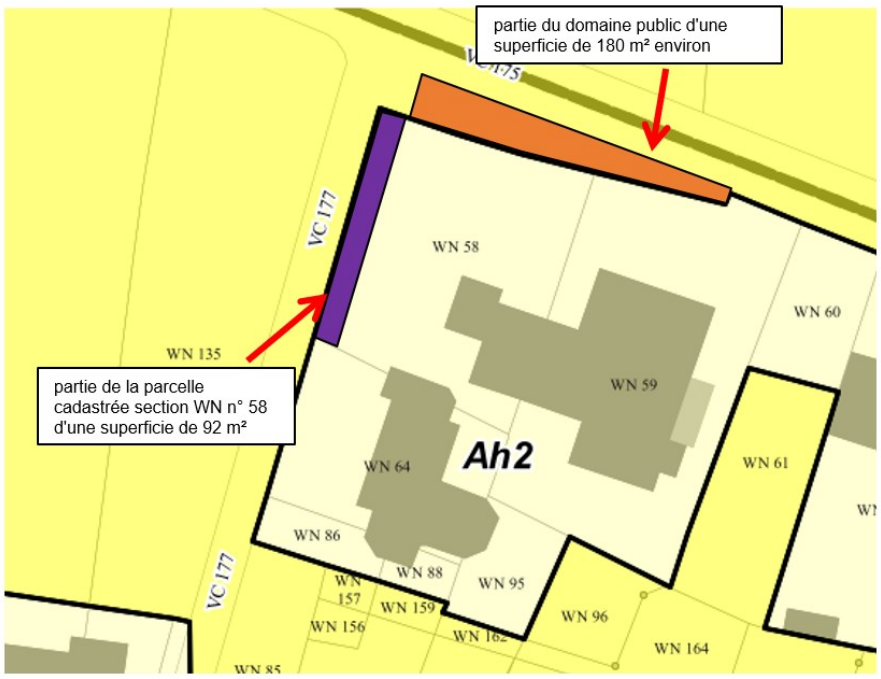

22 – Acquisition
Lotissement Le Clos du Gardonnet , La Nouillère – Espaces communs
Résultat de l'enquête publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE VALIDER la levée des réserves établies à l'égard de Mme Madeleine AUBRON et l'association syndicale du lotissement Le Clos du Gardonnet concernant les voies et espaces communs du lotissement Le Clos du Gardonnet,

DE DIRE que la commune de VALLET s'engage à prendre les espaces verts dans le domaine privé de la commune et la voirie et les équipements dans son domaine public – frais droits et honoraires à la charge du propriétaire des parcelles concernées, Mme Madeleine AUBRON,

DE DIRE que la signature de l'acte pour cession du terrain d'assiette de la voie et des espaces communs n'interviendra que sous réserve du transfert de l'éclairage public validé après géoréférencement,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

23 - Environnement

Projet d'aménagement de deux mares
Bassin versant de la Goulaine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'AUTORISER la réalisation des travaux d'aménagements de deux mares sur les secteurs mentionnés,

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOIRIE

24 – Voirie
Lotissement du "Clos du Bois Brûlé"
Dénomination de voie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DENOMMER la voie privée, selon le plan joint :

▸ **Impasse des Alisiers**

DE DIRE que cette voie restera privée et que sa gestion sera à la charge des propriétaires.

DE CHARGER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

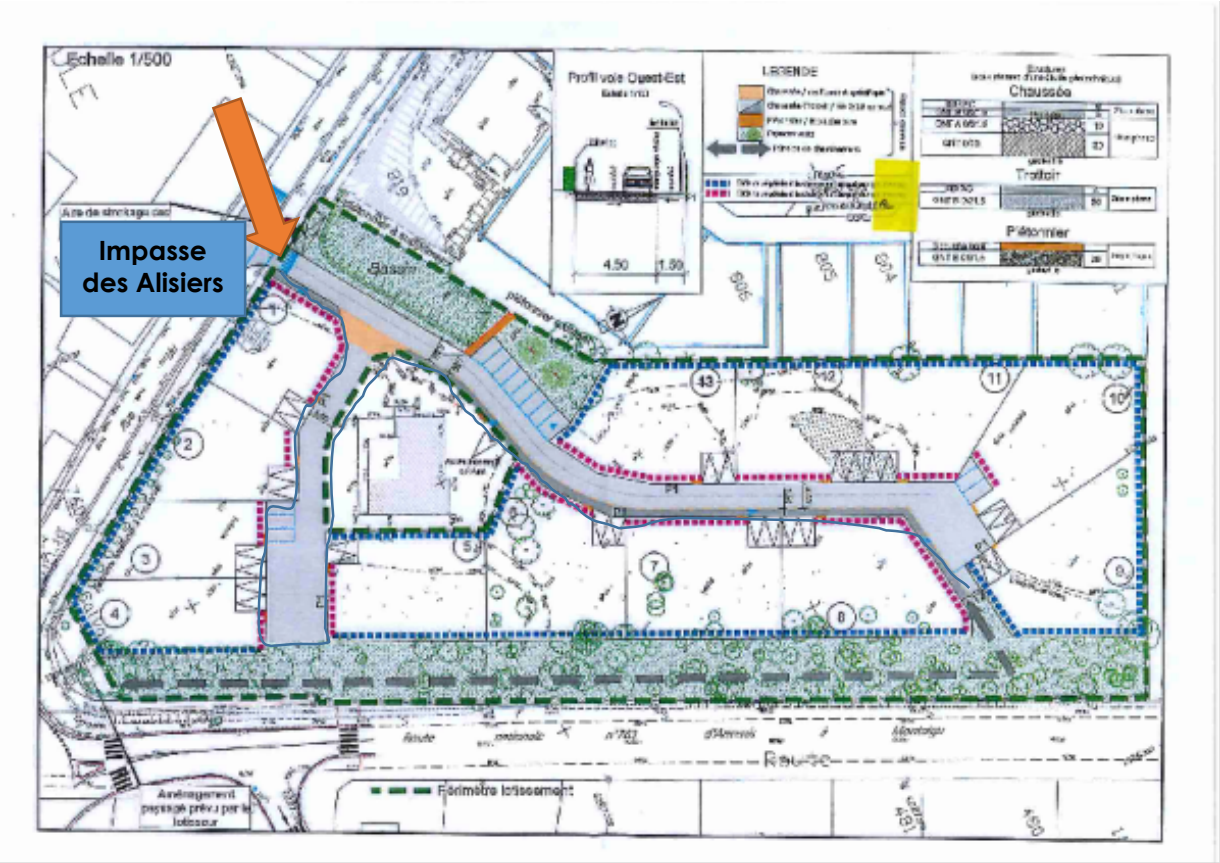

25 – Voirie
PLU - Classement sonore des voies bruyantes
Projet modificatif - Avis

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

DE DEMANDER des précisions sur le parcellaire impacté par cette évolution,

D'EMETTRE des réserves sur les nouveaux tronçons et l'évolution proposée par ce projet d'arrêté modificatif dans l'attente de pouvoir examiné les éléments demandés,

DE TRANSMETTRE au Préfet cet avis réservé.

D'AUTORISER le Maire ou l'adjoint délégué à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

AFFAIRES ECONOMIQUES

26 - Dérogation au repos dominical
Entreprise LACHETEAU
Avis du conseil municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'EMETTRE un **AVIS FAVORABLE** à la demande de dérogation à la règle du repos dominical sollicitée par l'entreprise LACHETEAU SAS pour le dimanche 20 septembre 2020 (Journée du patrimoine).

DIVERS

27 - Jurés d'Assises 2021
Tirage au sort

Le tirage au sort a lieu via le logiciel Suffrage Web. Les tirés au sort sont les suivants :

NOM	PRENOMS	NOM D'EPOUSE
AUBIN	Sylvie Josiane Marie Josèphe	MACE
AUBRON	Philippe Joseph Jean Yves	
BRETIN	Alban Jean-Luc Marie	
CLEMENT	Noémie Yvette Coralie Michèle	
DENIS	François Michel Roland	
DENIS	Mélissa Karine Jacqueline	
DEVIN	Stevie Jean-Pierre Michel	
FRANTZ	Caroline Eve Elisabeth	GUITTON-FRANTZ
GAUDIN	Christian Jean Emile Henri	
GUERY	Sophie Camille Marie	BAUDRY
HUNAUT	Laëtitia	
JOLY	Arnaud Denis Julien	
JOSSOT	Sébastien André Clair	
JOUIS	Florent Daniel Didier	
LANDAIS	Arnaud Jocelyn Denis	
LIMOUSIN	Marie Thérèse Jeanne Philomène	LAVIGNE
MACE	Bernard Jean Joseph	
MERLET	Anita Alice Marie-Renée	BOISSINOT
OUVRARD	Bernadette Thérèse Marie	GODARD
POIDEVIN	Annie Marie Renée	GUILLET
POUPEL	Clotilde Marie Joseph	COZETTE

Après avoir présenté les dates à retenir et constatant que l'ordre du jour était épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 50.